



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Coût des mutuelles en 2025

Question écrite n° 3832

Texte de la question

M. Gérard Leseul appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, au sujet de l'augmentation du coût des mutuelles en 2025. En effet, en 2024, les cotisations avaient déjà augmenté de 8,1 % en moyenne sur les contrats mutualistes. Les différentes mutuelles justifient cette hausse en évoquant une croissance des dépenses de santé, l'inflation et les revalorisations de salaires. La sénatrice Marie-Claire Carrère-Gée et le sénateur Xavier Iacovelli, dans un rapport du mois de septembre 2024, estiment que les causes évoquées ne sont pas suffisantes pour expliquer ces hausses et concluent plutôt, dans leurs propres calculs, à des augmentations comprises entre 4,5 et 6,5 %. Cette année 2025, les cotisations devraient croître à nouveau. Les chiffres de la Mutualité française estiment une hausse de 5,3 % en 2025 pour les particuliers et de 7,3 % pour les salariés, caractérisant ainsi une troisième année de hausses consécutives. Ces augmentations s'inscrivent dans un contexte général de forte inflation et s'ajoutent à la revalorisation du tarif des consultations chez les médecins généralistes, par extension à l'augmentation de la participation forfaitaire et de surcroît à la baisse du taux de remboursement des médicaments par la sécurité sociale de 5 %. Ces mesures ont d'ailleurs fait réagir de nombreux acteurs qui dénoncent « un pas de plus vers la privatisation de notre système de santé ». Il lui demande donc ce qu'il prévoit de faire pour permettre aux particuliers de ne pas avoir à choisir entre leur santé et leur porte-monnaie.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Leseul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3832

Rubrique : Assurance complémentaire

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 696